

COMMUNE DE FREHEL
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du jeudi 30 janvier 2020

Date de convocation : 24 janvier 2020

Date d'affichage : 24 janvier 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers votants : 12

L'an deux mille vingt, le jeudi trente janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Michèle MOISAN, Christiane BLINTZOWSKY, Michel CALLIOT, Didier CHOLET, Jacques GIRARD, Jacques LAUNAY, Mélanie MAIGNAN-NABUCET, Caroline MARTIN, Josiane MEHOUS, Laurent PANNETIER formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Claude BERNARD donnant procuration à Didier CHOLET, Jean-Pierre POINSOT donnant procuration à Michel CALLIOT, Joële TADIER.

Josiane MEHOUS est nommée secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2019 :

Préalablement au vote, Madame le Maire expose à l'assemblée que le procès-verbal transmis contenait une erreur matérielle par l'omission de M POINSOT comme absent excusé. Madame le Maire propose de rectifier cette erreur et de soumettre au vote ce procès-verbal modifié.

Sous cette réserve, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Rajout de quatre points à l'ordre du jour :

Madame le Maire expose à l'assemblée que depuis l'envoi des convocations, quatre points doivent être rajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

1°) Cession à titre gratuit à la commune de la parcelle cadastrée section ZM n° 246, rue des Haguinets.

Ce rajout à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2°) Détermination des ratios promus-promouvables pour l'année 2020.

Ce rajout à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3°) Ouverture de postes pour emplois saisonniers.

Ce rajout à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4°) Fonctionnement du club de plage.

Ce rajout à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2020-2-001 : TAUX D'IMPOSITION 2020.

RAPPORTEUR : Christiane BLINTZOWSKY, Adjointe aux Finances-Vie culturelle-Patrimoine.

Christiane BLINTZOWSKY rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal détermine dans le cadre de l'élaboration du budget primitif, pour la part communale, les taux d'imposition de chacune des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, les taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

Christiane BLINTZOWSKY rappelle également l'accord fiscal de fusion voté par Dinan-Agglomération et les communes depuis le 1^{er} janvier 2017, ayant pour objectif des taux communautaires uniformisés sur l'ensemble du territoire depuis 2019 (TH : 26.87% - TF : 16.07% - TFNB : 36.27%).

En 2019, la commune avait décidé de maintenir les taux communaux au niveau des taux de 2018 et donc de ne pas appliquer les taux 2019 de l'accord de fusion.

Il est proposé de reconduire ces taux pour 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de maintenir les taux inchangés, à savoir :

Taxe d'habitation : 12,23 %
Taxe foncier bâti : 13,75 %
Taxe foncier non bâti : 26,88 %

DELIBERATION N° 2020-2-002 : BUDGETS PRIMITIFS 2020

RAPPORTEUR : Christiane BLINTZOWSKY, Adjointe aux Finances-Vie culturelle-Patrimoine.

Christiane BLINTZOWSKY précise que les budgets primitifs 2020 sont présentés sans la reprise des résultats de l'année antérieure puisque les comptes de gestion du comptable ne sont pas finalisés.

Par ailleurs, tous les éléments fiscaux ne sont pas encore connus.

Néanmoins, il est proposé de voter ces budgets dès maintenant pour que la commune puisse avancer dans ses projets.

Des budgets supplémentaires seront nécessaires pour procéder à la reprise des résultats de l'année antérieure.

Il est proposé de voter les budgets primitifs comme suit :

LOTISSEMENT DES ORMES		BP	Report	BP + REPORT
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitre 011	Charges à caractères général	1 500,00 €	0,00 €	1500,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 123,33 €	0,00 €	87 123,33 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 656,67 €	0,00 €	2 656,67 €
TOTAL DEPENSES		91 280,00 €	0,00 €	91 280,00 €
RECETTES (dont excédent antérieur)				
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 530,00 €	0,00 €	65 530,00 €
Chapitre 70	Ventes de produits fabriques, prestations de services...	25 740,00 €	0,00 €	25 740,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00 €	10,00 €
TOTAL RECETTES		91 280,00 €	0,00 €	91 280,00 €

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	65 530,00 €	0,00 €	65 530,00 €
TOTAL DEPENSES		65 530,00 €	0,00 €	65 530,00 €
RECETTES (dont excédent antérieur)				
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	87 123,33 €	0,00 €	87 123,33 €
TOTAL RECETTES		87 123,33 €	0,00 €	87 123,33 €

Il n'y a plus d'emprunt sur ce budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le budget primitif de l'année 2020 du lotissement des ormes tel que présenté.

LOTISSEMENT DOMAINE DE LA GRANDE ABBAYE		BP	Report	BP + REPORT
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitre 011	Charges à caractères général	470 000,00 €	0,00 €	470 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	637 582,60 €	0,00 €	637 582,60 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur de la section	4 702,50 €	0,00 €	4 702,50 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,00 €	10,00 €
Chapitre 66	Charges financières	4 702,50 €	0,00 €	4 702,50 €
TOTAL DEPENSES		1 116 997,60 €	0,00 €	1 116 997,60 €
RECETTES				
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 965,90 €	0,00 €	72 965,90 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	4 702,50 €	0,00 €	4 702,50 €
Chapitre 70	Ventes de produits fabriques, prestations de services...	570 385,00 €	0,00 €	570 385,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	468 944,20 €	0,00 €	468 944,20 €
TOTAL RECETTES		1 116 997,60 €	0,00 €	1 116 997,60 €

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	72 965,90 €	0,00 €	72 965,90 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL DEPENSES		222 965,90 €	0,00 €	222 965,90 €
RECETTES				
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	637 582,60 €	0,00 €	637 582,60 €
		637 582,60 €	0,00 €	637 582,60 €

Dans ce lotissement, toute la partie « zone d'activités » a été reprise par Dinan Agglomération. La finalisation des travaux de voirie débutera le 3 février.

Dans la partie habitation, toutes les parcelles sont vendues ou en instance de l'être, à l'exception de 2 parcelles en accession à la propriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif de l'année 2020 du lotissement domaine de la grande abbaye tel que présenté.

MAISON DE SANTÉ		BP	Report	BP + REPORT
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chap. 011	Charges à caractères général	27 300,00 €	0,00 €	27 300,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Chap. 66	Charges financières	5 550,00 €	0,00 €	5 550,00 €
TOTAL DEPENSES		33 850,00 €	0,00 €	33 850,00 €
RECETTES				
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	33 850,00 €	0,00 €	33 850,00 €
TOTAL RECETTES		33 850,00 €	0,00 €	33 850,00 €

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL DEPENSES		32 000,00 €	0,00 €	32 000,00 €
RECETTES				
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	4 715,00 €	0,00 €	4 715,00 €
Chap. 13	Subventions d'investissement	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	300,00 €	0,00 €	300,00 €
TOTAL RECETTES		5 015,00 €	100 000,00 €	105 015,00 €

Il s'agit d'un budget classique. C'est un budget en légère diminution car il y a déjà un exercice d'existence, ce qui permet d'affiner les prévisions, notamment sur la partie fonctionnement.

Les recettes proviennent essentiellement de la location des locaux et la participation de la commune au déficit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif de l'année 2020 de la maison de santé tel que présenté.

CAMPING		BP	Report	BP + REPORT
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chap. 011	Charges à caractères général	155 000,00 €	0,00 €	155 000,00 €
Chap. 012	Charges de personnel et frais assimilés	307 000,00 €	0,00 €	307 000,00 €
Chap. 014	Atténuations de produits	17 000,00 €	0,00 €	17 000,00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 400,00 €	0,00 €	16 400,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	243 910,00 €	0,00 €	243 910,00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES		740 310,00 €	0,00 €	740 310,00 €
RECETTES				
Chap. 013	Atténuations de charges	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Chap. 73	Impôts et taxes	727 000,00 €	0,00 €	727 000,00 €
Chap. 74	Dotations et participations	335,00 €	0,00 €	335,00 €
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	1 775,00 €	0,00 €	1 775,00 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	200,00 €	0,00 €	200,00 €
TOTAL RECETTES		740 310,00 €	0,00 €	740 310,00 €

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	9 960,00 €	2 640,00 €	12 600,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	80 367,50	214 632,50 €	295 000,00 €
TOTAL DEPENSES		175 327,50 €	217 272,50 €	392 600,00 €
RECETTES				
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 400,00 €	0,00 €	16 400,00 €
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	16 900,00 €	0,00 €	16 900,00 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	359 300,00 €	0,00 €	359 300,00 €
TOTAL RECETTES		392 600,00 €	0,00 €	392 600,00 €

Il y a actuellement en cours la rénovation de l'accueil et la création d'un local à vélo.

Ces travaux nécessitent l'inscription d'un emprunt pour équilibrer le budget primitif, mais cet emprunt ne sera pas réalisé puisque les sommes nécessaires sont couvertes par l'excédent de l'année antérieure qui sera repris au budget supplémentaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le budget primitif de l'année 2020 du camping tel que présenté.**

COMMUNE		BP	Report	BP + REPORT
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chap. 011	Charges à caractères général	590 000,00 €	0,00 €	590 000,00 €
Chap. 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
Chap. 014	Atténuations de produits	353 400,00 €	0,00 €	353 400,00 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	177 500,00 €	0,00 €	177 500,00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	219 000,00 €	0,00 €	219 000,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	320 300,00 €	0,00 €	320 300,00 €
Chap. 66	Charges financières	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €
TOTAL DEPENSES		2 712 200,00 €	0,00 €	2 712 200,00 €
RECETTES				
Chap. 013	Atténuations de charges	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Chap. 70	Ventes de produits fabriques, prestations de services...	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €
Chap. 73	Impôts et taxes	1 953 000,00 €	0,00 €	1 953 000,00 €
Chap. 74	Dotations et participations	383 000,00 €	0,00 €	383 000,00 €
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	248 200,00 €	0,00 €	248 200,00 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL RECETTES		2 712 200,00 €	0,00 €	2 712 200,00 €

INVESTISSEMENT				
DEPENSES		BP	Report	BP + REPORT
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	177 500,00 €	0,00 €	177 500,00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	13 652,00 €	348,00 €	14 000,00 €
Chap. 204	Subventions d'équipement versées	61 532,00 €	12 468,00 €	74 000,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	586 401,42 €	25 348,58 €	611 750,00 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	711 554,80 €	1 366 945,20 €	2 078 500,00 €
TOTAL DEPENSES		1 580 640,22 €	1 405 109,78 €	2 985 750,00 €

RECETTES				
Chap. 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	177 500,00 €	0,00 €	177 500,00 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	219 000,00 €	0,00 €	219 000,00 €
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	117 000,00 €	0,00 €	117 000,00 €
Chap. 13	Subventions d'investissement	304 665,00 €	95 335,00 €	400 000,00 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	2 072 250,00 €	0,00 €	2 072 250,00 €
TOTAL RECETTES		2 890 415,00 €	95 335,00 €	2 985 750,00 €

Ce budget étant voté sans reprise de résultat, il n'y a pas de dépenses imprévues budgétées et le virement à la section d'investissement est limité au remboursement en capital des emprunts.

Un emprunt d'équilibre est nécessaire mais sera ajusté avec la reprise des résultats.

Christiane BLINTZOWSKY rappelle que ces documents budgétaires et le détail des dépenses ont été étudiés par la commission finances et dans le cadre de réunions de travail étendues à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif de l'année 2020 de la commune tel que présenté.

DELIBERATION N° 2020-2-003 : Centre nautique : avenants

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 25 juillet 2019, le Conseil Municipal a procédé à l'attribution des marchés de travaux concernant la construction du centre nautique. Ce marché comportait 12 lots.

Il a été décidé dans la phase travaux de remplacer le revêtement béton dans les locaux humides relevant du lot 2 (terrassement – gros œuvre – aménagements extérieurs) attribué à l'entreprise LE GUERN par une chape et du carrelage relevant du lot 10 (peintures, revêtements de sols et muraux) attribué à l'entreprise PRO BATIBREIZH.

En conséquence, il convient d'acter ces choix par deux avenants, à savoir :

- *Un avenant n° 2 au marché de travaux du lot 2 attribué à l'entreprise LE GUERN en moins-value de 23 481 € HT soit 28 177,20 € TTC portant ainsi le marché à 361 019 € HT soit 433 222, 80 € TTC,*
- *Un avenant n° 1 au marché de travaux du lot 10 attribué à l'entreprise PRO BATIBREIZH en plus-value de 23 481 € HT soit 28 177,20 € TTC portant ainsi le marché à 55 981 € HT soit 67 177,20 € TTC,*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le remplacement du revêtement béton par une chape carrelée,

- **AUTORISE** Madame le Maire à passer l'avenant n°2 au lot 2 au marché de travaux passé avec l'entreprise LE GUERN et l'avenant n°1 au lot 10 au marché de travaux passé avec l'entreprise PRO BATIBREIZH,
- **DIT** que ces deux avenants sont sans incidence financière sur la globalité du marché,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à l'avenant n°2 au lot 2 et l'avenant n°1 au lot 10.

DELIBERATION N°2020-2-004 : Eclairage public : rénovation des commandes EP Z-1A-1H-A-W-R-S-X

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

Madame le Maire indique que le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22) a fait procéder à l'étude de la mise en sécurité et à la rénovation des commandes EP Z-1A-1H-A-W-R-S-X.

Le coût total de l'opération est estimé à 2 500 € HT (ce coût comprend 5% de frais de maîtrise d'œuvre) et la participation de la commune est de 60%. Ces travaux sont nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'éclairage public consistant en de la mise en sécurité et de la rénovation des commandes EP Z-1A-1H-A-W-R-S-X présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2 500,00 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre),

DIT que dans ces conditions la participation de la commune sera de 1 500,00 €,

DIT que la dépense sera inscrite au compte 204158 et sera amortie.

DELIBERATION N°2020-2-005 : Eclairage public : rénovation de la commande A sur 11 foyers, rue du Verger.

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

Madame le Maire indique que le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22) a fait procéder à l'étude de la rénovation de la commande A pour 11 foyers rue du Verger.

Le coût total de l'opération est estimé à 6 500 € HT (ce coût comprend 5% de frais de maîtrise d'œuvre) et la participation de la commune est de 60%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'éclairage public consistant en la rénovation de la commande A pour 11 foyers rue du Verger présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 6 500,00 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre),

DIT que dans ces conditions la participation de la commune sera de 3 900,00 €,

DIT que la dépense sera inscrite au compte 204158 et sera amortie.

DELIBERATION N°2020-2-006 : Eclairage public : remplacement de 8 ensembles Place de Chambly pour 14 foyers

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

Madame le Maire explique que le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22) a étudié le remplacement nécessaire de 8 ensembles (14 foyers) Place de Chambly.

Le coût total de l'opération est estimé à 21 000,00 € HT (ce coût comprend 5% de frais de maîtrise d'œuvre) et la participation de la commune est de 60%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'éclairage public consistant au remplacement de 8 ensembles (14 foyers) Place de Chambly présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de

21 000,00 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre),
DIT que dans ces conditions la participation de la commune sera de 12 600,00 €,
DIT que la dépense sera inscrite au compte 204158 et sera amortie.

DELIBERATION N°2020-2-007 : Avenant à la convention constitutive du 7 avril 2014 approuvé le 15 novembre 2019 par le Comité Syndical du SDE22

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

Madame le Maire présente les modifications contenues dans l'avenant à la convention constitutive du 7 avril 2014.

Les références réglementaires tiennent compte du code de la commande publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019.

Les articles 3, 7, 9 et 10 sont modifiés et concernent les points suivants :

- *Utilisation de la plateforme de suivi des marchés d'achat d'énergies (SMAE),*
- *Mise en place de frais d'adhésion à partir du début d'exécution des prochains marchés, à savoir le 1^{er} janvier 2021 pour le gaz et le 1^{er} janvier 2022 pour l'électricité,*
- *Ouverture du groupement aux personnes morales de droit privé.*

Mme BLINTZOWSKY fait remarquer que le détail des frais d'adhésion n'est pas très explicite.

Madame le Maire indique qu'une demande de précision sera faite au SDE22 et que les éléments de réponse seront retransmis à tous les conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les termes de l'avenant de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies annexé à la délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement.

DELIBERATION N°2020-2-008 : Départ d'un agent (cadeau)

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

Madame le Maire expose à l'assemblée que le directeur des services techniques quitte la commune par voie de mutation.

A cette occasion, il est proposé de lui faire un cadeau de 200,00 € pour services rendus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le principe de faire un cadeau pour le départ du directeur des services techniques,

DIT que le montant de ce cadeau est de 200,00 € et se fera sous forme d'un virement directement sur le compte de l'agent,

DIT que la dépense sera inscrite au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

DELIBERATION N°2020-2-009 : Modification du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : Michel CALLIOT, Adjoint en charge du Personnel et de la Communication.

Cinq agents de la commune, un en catégorie B et quatre en catégorie C, remplissent les conditions d'ancienneté pour être promus au grade supérieur au cours de l'année 2020.

Les dossiers ont été transmis au Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour examen par la Commission Administrative Paritaire.

Seulement, les nominations dans les grades concernés nécessitent de modifier le tableau des effectifs.

Une fois les nominations faites, les postes des anciens grades seront supprimés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
 MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2020.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2020

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	TC/TNC	DHS	POURVU	VACANT	
Administrative	A	Attaché Principal	TC	35	1	1	
	C	Adjoint administratif Principal 1ère classe	TC	35	3	1	
	C	Adjoint administratif Principal 1ère classe	TNC	17,5/35	1	0	
	C	Adjoint administratif Principal 2ème classe	TC	35	2	0	
	Sous-Total					7	2
Culturelle	B	Assistant de conservation principal 1ère classe	TC	35	0	1	
	B	Assistant de conservation principal 2ème classe	TC	35	1	0	
	Sous-Total				1	1	
Technique	B	Technicien Territorial Principal 1ère classe	TC	35	0	1	
	B	Technicien Territorial Principal 2ème classe	TC	35	1	0	
	C	Adjoint technique Principal 1ère classe	TC	35	2	2	
	C	Adjoint technique Principal 1ère classe	TNC	33/35	1	0	
	C	Adjoint technique Principal 2ème classe	TC		6	5	
	C	Adjoint technique Principal 2ème classe	TNC	32/35	1	0	
	C	Adjoint Technique Territorial	TC		4	0	
	C	Adjoint Technique Territorial	TNC	21/35	1	0	
	C	Adjoint Technique Territorial	TNC	17,5/35	0	1	
	C	Adjoint Technique Territorial	TNC	8/35	1	0	
	Sous-Total					17	9
	Police	C	Brigadier-Chef Principal	TC	35	1	0
	Sous-Total					1	0
TOTAL					26	12	

DELIBERATION N°2020-2-010 : Cession à titre gratuit à la commune de la parcelle cadastrée section ZM n°246 rue des Haguinets

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

La parcelle de terrain cadastrée section ZM n°246 d'une surface de 115 m² est située dans la bande latérale de la rue des Haguinets et fait office d'accotement après busage du fossé et est par conséquent de fait affectée à un usage public.

Il avait été convenu en 2009 avec le propriétaire la cession à titre gratuit de cette parcelle à la commune par l'intermédiaire d'un acte authentique sous forme d'acte notarié. Au vu de la situation de la commune, aucune délibération n'avait été prise dans ce sens.

Afin de clore ce dossier, le notaire sollicite à nouveau cette délibération.

Madame le Maire précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la cession à titre gratuit au profit de la commune de la parcelle cadastrée section ZM n°246 d'une contenance de 115 m²,

DIT que les frais d'acte seront à la charge de la commune et que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

DELIBERATION N°2020-2-011 : Détermination des ratios promus-promouvables

RAPPORTEUR : Michel CALLIOT, Adjoint en charge du Personnel et de la Communication.

Depuis la loi du 19 février 2007, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Départemental. Il peut varier entre 0 et 100%.

Pour l'année 2020, cinq agents peuvent prétendre à un avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE à 100% le taux de ratios d'avancement de grade pour l'année 2020 pour les grades suivants :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe.

DELIBERATION N°2020-2-012 : Emplois saisonniers

RAPPORTEUR : Michel CALLIOT, Adjoint en charge du Personnel et de la Communication.

Dans la perspective de l'ouverture de la saison estivale, il s'avère indispensable de recourir à des emplois saisonniers pour assurer le bon fonctionnement des services communaux.

Les postes nécessaires pour la saison 2020 sont les suivants :

Camping municipal : **4 agents** à temps complet d'avril à septembre

16 agents à temps complet pour juillet et août

Entretien des plages : **3 agents** à temps complet pour la période de juillet et août

Surveillance des plages : **6 agents** à temps complet pour la période de juillet et août

Cap Armor : 2 agents à temps complet et 1 agent à temps non complet pour la période de juillet et août

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** à 32, le nombre d'emplois saisonniers à créer pour la période touristique 2020,
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les démarches administratives et procéder aux recrutements,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 des budgets concernés

DELIBERATION N°2020-2-013 : Fonctionnement du club de plage

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

Madame le Maire indique à l'assemblée que le fonctionnement du club de plage à Sables d'or les pins était assuré par une personne privée depuis 2015 et la commune payait le droit d'autorisation sur le domaine maritime.

L'autorisation accordée à la personne privée a expiré en 2019.

Or, la Région accentue ses actions sur le nautisme au sens large du terme et développe notamment le concept « Pirates en Bretagne » correspondant au fonctionnement du club de plage.

Dans ces conditions, il apparaît opportun de se poser la question sur le fonctionnement dudit club de plage.

En effet, le concept « Pirates en Bretagne » pourrait être mis en œuvre par le centre nautique dans le cadre d'un partenariat avec la commune nécessitant l'établissement d'une convention. Le centre nautique pourrait prendre en charge cette activité dès la saison 2020, mais sans piscine la première année.

Une convention sera également nécessaire pour définir les modalités de fonctionnement du centre nautique et les relations avec la municipalité. Par voie de conséquence, il serait peut être judicieux de revoir les statuts de l'association gérant le centre nautique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

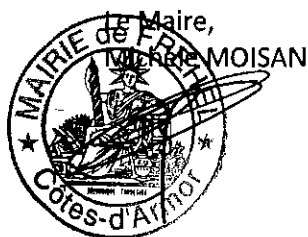
ADOpte la position de principe de faire assurer le club de plage par le centre nautique dans le cadre de « Pirates en Bretagne »,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes conventions et documents nécessaires à la mise en place de ce club de plage dans ce cadre.

QUESTIONS DIVERSES

- *Madame le Maire revient sur l'adoption du PLUih par Dinan Agglomération à l'issue d'un long débat lors du dernier conseil communautaire. Ce document a été adopté par 82,5% de voix pour, 11,6% de voix contre et 5,9% d'abstentions. Il est précisé qu'il est prévu tous les ans une révision ou modification de ce document au regard du nombre important de communes. Les dossiers correspondants doivent être prêts au mois de mai.*
- *Présentation du nouveau logo du centre nautique*
- *Invitation des conseillers à la chorale de l'école de Fréhel qui se tiendra le 7 février à 20 heures à la salle des fêtes*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.



La Secrétaire de séance,
Josiane MEHOUS

